

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 176

23 janvier 2008

### SOMMAIRE

3E Car Park Investors S.C.A., SICAR	8413	Immobest Sàrl	8444
3 EP Car Park Investors SCA, SICAR	8413	Information, Systèmes et Développement S.à r.l.	8442
ADT Luxembourg S.A.	8445	KBA S.A.	8435
AES Abigail S.à r.l.	8430	LSFAP Euro-Asian Holdings S.à r.l.	8427
Afina S.A.	8417	LSFAP Indonesian Investments S.à r.l.	8419
Akumal S.à r.l.	8402	LSFAP Indonesian Investments S.à r.l.	8427
Altadis Luxembourg S.A.	8444	MAF Finance S.à r.l.	8448
A.R.I. Invest S.A.	8440	Manling	8441
Asia Capital Investments III S.à r.l.	8425	Mastertorus Holding S.A.	8447
Assya Holding	8440	Mastertorus Holding S.A.	8448
BRE/Japan I S.à r.l.	8407	Mastertorus Holding S.A.	8448
Bruck & Weckerle Architekten S.à r.l.	8447	Meldel Invest S.A.	8430
Bygginglux S.à r.l.	8446	M.F.M. S.A.	8430
CFD Capital Partners	8440	MIH Luxembourg S.A.	8448
CIPE Luxembourg S.A.	8446	Nafoora Holding S.A.	8444
CIS Luxembourg S.A.	8436	Piccoletto S.à r.l.	8441
Cleo International S.à r.l.	8413	Polybotes Investments SA	8443
Compagnie Financière d'Anvers	8421	Pyramidon A.G.	8447
Compagnie Financière du Quinzième Siècle S.A.	8442	Revo-Cola Holding S.A.	8446
Damasca S.A.	8427	Revo-Cola Holding S.A.	8447
Electraline Group S.A.	8429	Ristretto Investments S.à r.l.	8425
European Steel S.A.	8416	Samot S.A.	8435
Fanfare Gouschténg-Beyren, association sans but lucratif	8406	So.Fi.Mar. International S.A.	8429
Fiduciaire Générale GROUP, s.à r.l.	8441	Sopoka S.A.	8416
Finpadana International S.A.	8443	TechPoint S.à r.l.	8430
Foncière Jour S.A.	8422	TechPoint S.à r.l.	8435
Garage Paul KELLEN S.à r.l.	8445	Thommelberg II	8436
Garage Paul KELLEN S.à r.l.	8446	Tiboon S.A.	8445
Hestia S.A.	8440	Tikal Plaza S.A.	8422
Horti Invest S.A.	8440	Trimmolux s.à r.l.	8444
ICA Industrial Carbon Assets Finance S.A.	8428	Valser S.A.	8443
.....	8442	Wimpole Company Limited	8418
IDLink Europe S.A.	8442	WSI Education S.à r.l.	8445
IFDC Investment Management Co. S.A.	8443		

**Akumal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 134.641.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxemburg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- 1.- Mr. José Ramon Puente, private employee, professionally residing at L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.
- 2.- Mr. Santiago Vivas, private employee, professionally residing at L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.
- 3.- Mr. Estanislao Cavanillas, private employee, professionally residing at L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.
- 4.- Mr. Carlos Montoliu, private employee, residing at Calle Pez Volador, 17 28007 Madrid, Spain.
- 5.- CAPITAL & SERVICES S.A., having its registered office at L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

The appearing parties sub 1.- 2.- 4.- and 5.- are here represented by Mr. Estanislao Cavanillas, prenamed, by virtue of four proxies given.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a limited liability company (société à responsabilité limitée), which they intend to organise together or with any person who may become associate of this company in the future.

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name AKUMAL S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twenty-seven thousand euro (27,000.- EUR) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of twenty-seven euro (27.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December of each year.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - payment*

The appearing parties, represented as stated here above declare to subscribe:

1. José Ramon Fuente, prenamed, . . . . .	165 shares
2. Santiago Vivas, prenamed . . . . .	165 shares
3. Estanislao Cavanillas, prenamed . . . . .	165 shares
4. Carlos Montoliu, prenamed . . . . .	165 shares
2. CAPITAL & SERVICIOS S.A., prenamed, . . . . .	340 shares
Total . . . . .	1,000 shares

and to have them fully paid-up by contribution in cash, so that the amount of twenty-seven thousand euro (27,000.- EUR) is from now on at the disposal of the company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

#### *Transitory disposition*

The first year begins today and shall end on December 31, 2007.

*Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on commercial companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

*Costs*

The parties evaluate the cost of formation of this company at approximately 1,900.- euro.

*Resolutions of the associate*

Immediately after the formation of the company, the associates have passed the following resolutions:

Is appointed sole manager of the company for an unlimited period of time with the powers indicated in article 12 of the articles of incorporation:

- Mr. José Gracia Barba, born 4th March 1948 in Tarrasa (Spain), residing L-2311 Luxembourg, 53 avenue Pasteur.

The registered office of the corporation is fixed at L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

- The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil sept, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur José Ramon Puente, employé privé, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

2.- Monsieur Santiago Vivas, employé privé, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

3.- Monsieur Estanislao Cavanillas, employé privé, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

4.- Monsieur Carlos Montoliu, employé privé, demeurant à Calle Pez Volador, 27, 28007 Madrid, Espagne.

5.- CAPITAL & SERVICES S.A., ayant son siège à L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

Les comparants sub 1.- 2.- 4.- et 5.- sont ici représentés par Monsieur Estanislao Cavanillas, prénommé, en vertu de quatre procurations délivrées.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, agissant ès-qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les partie pré-mentionnées vont constituer entre elles ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la société par la suite.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: AKUMAL S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-sept mille euros (27.000,- EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-sept euros (27,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Souscription - Libération*

Les parties comparantes, représentées comme il est dit ci-avant, ont déclaré souscrire les parts sociales comme suit:

1. José Ramon Puente, préqualifié, . . . . .	165 parts sociales
2. Santiago Vivas, préqualifié, . . . . .	165 parts sociales
3. Estansiao Cavanillas, préqualifié, . . . . .	165 parts sociales
4. Carlos Montoliu, préqualifié, . . . . .	165 parts sociales
5. CAPITAL & SERVICES S.A., préqualifiée, . . . . .	340 parts sociales
Total . . . . .	1.000 parts sociales

et les avoir entièrement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de vingt-sept mille euros (27.000,- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été rapportée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commercial commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés à responsabilité limitées (loi du 18 septembre 1933) se trouvent accomplies.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 1.900,- EUR.

*Résolutions des associés*

Et aussitôt, les comparants représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée avec les pouvoirs définis par l'article 12 des statuts:

Monsieur José Gracia, né le 4 mars 1948 à Tarrasa (Espagne), demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

2.- Le siège social de la Société est fixé à L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Cavanillas, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007. Relation: LAC/2007/39869. — Reçu 270 euros.

*Le Receveur (singé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008006045/242/252.

(080000705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

**Fanfare Gouschténg-Beyren, association sans but lucratif.**

Siège social: L-5424 Gostingen, rue Bildgen.

R.C.S. Luxembourg F 2.230.

—  
Assemblée Générale en date du 14 janvier 2007

*Changement des statuts*

**Art. 9. (ancienne formulation).** L'association est gérée par un comité dénommé conseil d'administration qui est composé de 13 membres au maximum. La décision sur le nombre de ses membres incombe au conseil d'administration. La majorité du conseil doit être composée de membres actifs tels que définis dans l'art. 3.

est modifié comme suit

**Art. 9. (nouvelle formulation).** L'association est gérée par un comité dénommé conseil d'administration qui est composé de 9 membres au maximum. La décision sur le nombre de ses membres incombe au conseil d'administration.

Gostingén, le 31 décembre 2007.

Référence de publication: 2008006432/8486/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00448. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

**BRE/Japan I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.643.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of November.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BRE/EUROPE 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B126963,

here represented by Ms. Virginie Lepage, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 22 November 2007.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will assume the name of BRE/JAPAN I S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at two million one hundred thousand Japan Yen (JPY 2,100,000.-) represented by two thousand one hundred (2,100) shares with a par value of one thousand Japan Yen (JPY 1,000.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

**Art. 8.** The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least two managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 17.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 21.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

#### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed as follows:

- 2,100 shares by BRE/EUROPE 4 S.à r.l., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of two million one hundred thousand Japan Yen (EUR 2,100,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional provisions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2008.

#### *Expenses*

For the purpose of the registration, the amount of JPY 2,100,000.- is valued at EUR 13,060.99

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1,900.- euro.

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 20, rue Eugène Ruppert, Luxembourg, L-2453 Luxembourg.
2. BRE/MANAGEMENT S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 96323, is appointed manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BRE/EUROPE 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B126963,

ici représentée par Mademoiselle Virginie Lepage, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donné à Luxembourg, le 22 novembre 2007.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de BRE/JAPAN I S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social peut être transféré au sein de la même municipalité par simple résolution du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du pays ou dans tout autre pays.

#### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux millions cent mille Yen (JPY 2.100.000,-) représenté par deux mille cent (2.100) parts sociales, d'une valeur de mille Yen (JPY 1.000,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, composé de deux gérants au moins. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'assemblée générale d'actionnaires.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Si la Société n'a qu'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### E. Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, le dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- deux mille cent (2.100) parts sociales par BRE/EUROPE 4 S.à r.l., préqualifiée,

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de deux millions cent mille Yen (JPY 2.100.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour de décembre 2008.

#### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de JPY 2.100.000,-est évalué à EUR 13.060,99.

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.900,-.

#### *Résolutions*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. BRE/MANAGEMENT S.A., a société anonyme soumise au droit luxembourgeois et ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 96323, est nommé en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Lepage, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, LAC/2007/39328. — Reçu 129,61 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008006047/242/307.

(080000750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

**3E Car Park Investors S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque,  
(anc. 3 EP Car Park Investors SCA, SICAR).**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 102.161.

Le Rapport Annuel au 31 décembre 2005 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

C. Thiss / C. Lanz

*Fondé de Pouvoir / Fondé de Pouvoir Principal*

Référence de publication: 2008006304/10/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00212. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

**Cleo International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 18, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.383.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of CLEO INTERNATIONAL S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 18, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 70.383, incorporated on 9 June 1999 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary public with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the «Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations» number 668 of 3 September 1999 (the «Company»). The articles of association have been lastly amended by notarial deed enacted on 16 February 2006, published in the Memorial C, number 1019 of 24 May 2006.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, GAMEO INTERNATIONAL LIMITED (in voluntary liquidation), a company governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 613, 4th Floor, Harbour Centre, Grand Cayman, KY1-1107, Cayman Islands (the «Sole Shareholder»), represented by Mrs Rachel Uhl, notary clerk, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg duly authorised to act on behalf of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given to her under private seal.

The abovementioned proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to act that:

I.- As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the 125 (one hundred twenty-five) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II.- The Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate on and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

III.- The share capital of the Company fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred) has been entirely subscribed and fully paid up.

IV.- The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

V.- The sole shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of the Company, as its results from the balance sheet of the Company dated on the date hereof attached hereto as schedule A (the «Schedule A») and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

VI.- The Sole Shareholder waives its right to appoint liquidation auditors and declares itself as being sufficiently informed.

VII.- The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act, and notably in the view to transfer all the assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that (i) the Company does no longer carry out any activity, (ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, and in particular the 125 (one hundred twenty-five) ordinary shares of REGIS INTERNATIONAL FRANCHISING S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 18, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder and that (iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder and that the expenses in relation to the closure of the liquidation are duly settled with and that it irrevocably undertakes to assume and to settle any present or future known, unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

VIII.- The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

IX.- Discharge is given to the following manager of the Company for the accomplishment of his mandate:

- Mr Andy Cohen, with private address at 7, rue de Phalsbourg, 75017 Paris, France.

X. - The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at 18, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, former registered office of the Company.

The share register of the Company has then been cancelled.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR deux mille euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de CLEO INTERNATIONAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 18, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.383, constituée le 9 juin 1999 suivant acte notarié de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations, au numéro 668 du 3 septembre 1999 (la «Société»). Les statuts ont été pour la dernière fois modifiés par acte notarié en date du 16 février 2006, publié au Mémorial C, numéro 1019 du 24 mai 2006.

A comparu:

L'associé unique de la Société, GAMEO INTERNATIONAL LIMITED (en liquidation volontaire), une société régie selon les lois des îles Caïman, ayant son siège social au P.O. Box 613, 4th Floor, Harbour Centre, Grand Cayman, KY1-1107, Iles Caïman (l'«Associé Unique»), représentée par Mme Rachel Uhl, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg dûment autorisée à agir pour le compte de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration à elle donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte, ci-après pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a exposé au notaire instrumentais et l'a prié d'acter que:

I.- Il ressort de la liste de présence annexée à cet acte en vu d'être enregistré avec lui, que les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de 100,- EUR (cent Euros) chacune, représentant l'ensemble du capital social de

la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

II.- L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; il reconnaît qu'il a été suffisamment informé auparavant de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide en outre que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à sa disposition dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

III.- Le capital social de la Société est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) et a été entièrement souscrit et libéré.

IV.- L'Associé Unique est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

V.- L'associé unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société, telle qu'elle résulte d'un bilan daté de ce jour ci-après annexé comme annexe A (l'«Annexe A»), et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

VI.- L'Associé Unique renonce à son droit de nommer des commissaires à la liquidation et se déclare lui-même suffisamment informé.

VII.- L'Associé Unique se désigne lui-même comme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs de signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte, et notamment en vue du transfert de l'ensemble des actifs et passifs de la Société à l'Associé Unique.

L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que (i) la Société n'exerce plus aucune activité, (ii) tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la Société, tels que décrits dans l'Annexe A, et notamment les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de REGIS INTERNATIONAL FRANCHISING S.à r.l., une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg sont cédés, transférés et transmis à l'Associé Unique et que (iii) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant au passif existant de la Société, tel que décrit dans l'Annexe A, sont assumés, transférés et transmis à l'Associé Unique et que les dépenses en relation avec la clôture de la liquidation sont dûment provisionnées et qu'il s'engage irrévocablement à assumer et à payer tout passif éventuel actuel ou futur, connu, inconnu et non payé de la Société dissoute.

VIII.- L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée.

IX.- Décharge est donnée au gérant de la Société indiqué ci-dessous pour l'accomplissement de son mandat:

- M. Andy Cohen, ayant son adresse privée au 7, rue de Phalsbourg, 75017 Paris, France.

X.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg au 18, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le registre des parts sociales de la Société a ensuite été annulé.

#### *Estimation des frais*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, causé par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à deux mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007 Relation: LAC/2007/33117. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008006068/211/142.

(080001108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

**Sopoka S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 13.485.248,00.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 28.848.

ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A. n'ayant jamais accepté son mandat de commissaire aux comptes, l'actionnaire unique de la Société, par résolutions prises le 5 décembre 2007, a décidé de nommer la FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121.917, comme commissaire aux comptes de la Société pour les exercices sociaux prenant fin les 31 décembre 2004, 2005, 2006 et 2007, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

Fait à Luxembourg, le 5 décembre 2007.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008006440/7959/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL04894. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080000810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

**European Steel S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 35.404.

In the year two thousand and seven, on the second of October.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

KERMON CAPITAL Inc., with registered office at Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, acting in its capacity as owner of 1,480 shares with a par value of CHF 10,000.- each, of EUROPEAN STEEL S.A. (the «Company»), having its registered office at 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register under section B 35.404,

here represented by Mr Didier Mc Gaw, lawyer, with professional address at L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, and Mr Stéphane Lataste, lawyer, with professional address at L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, and/or to Ms Cynthia Fradcourt, with professional address at L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe by virtue of two proxies given in Tortola on January 25th, 2001 and in Luxembourg on May 3rd, 2007.

A copy of said proxies, has been annexed to the deed of May 10th, 2007, hereafter mentioned.

The shareholder has requested the notary to act the following:

The appearing person declares that it is the sole shareholder of the Company incorporated by deed of the notary Paul Bettingen, with professional address at Wiltz, on December 3rd, 1990, which deed was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 155 dated March 29th, 1991 and that during an increase of capital deed of the notary Martine Schaeffer on May 10th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 2056 dated September 21st, 2007, a clerical error has been made at the paragraph entitled «Article 5 - Share Capital a)» of the third resolution in the English and French version of the text. Indeed, it states erroneously that the subscribed capital of fourteen-million-eight-hundred-thousand Swiss francs (CHF 14,800,000.-) is divided into one-thousand-three-hundred-and-ten (1,310) shares instead of one-thousand-four-hundred-and-eighty (1,480) shares of a par value of ten-thousand Swiss francs (CHF 10,000.-) each. Consequently the number of shares is hereby amended so that the «Article 5 - Share Capital a)» of the third resolution will be read as follows:

« **Art. 5. Share capital.**

a) The company has a subscribed capital of fourteen-million-eight-hundred-thousand Swiss Francs (CHF 14,800,000.-), divided into one-thousand-four-hundred-and-eighty (1,480) shares of a par value of ten-thousand Swiss Francs (CHF 10,000.-) each.»

It is requested to apply this rectification whenever it is necessary.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The Document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française:**

L'an deux mille sept, le deux octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

KERMON CAPITAL Inc., ayant son siège social à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, agissant en sa qualité de propriétaire de 1.480 actions d'une valeur nominale de CHF 10.000,- chacune dans la société EUROPEAN STEEL S.A., (la «Société»), ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous la section B numéro 35.404,

ici représentée par Monsieur Didier Mc Gaw, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, et Monsieur Stéphane Lataste, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe et/ou à Mademoiselle Cynthia Fradcourt, avec adresse professionnelle à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, en vertu de deux pouvoirs délivrés en date du 25 janvier 2001 à Tortola et en date du 3 mai 2007 à Luxembourg.

Une copie de ces deux procurations, est restée annexée à l'acte du 10 mai 2007, ci-après mentionné.

L'actionnaire demande au notaire d'acter ce qui suit:

Le comparant déclare être seul actionnaire de la Société constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Wiltz, le 3 décembre 1990, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 155 en date du 29 mars 1991 et que suivant un acte d'augmentation de capital devant le notaire Martine Schaeffer en date du 10 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2056 du 21 septembre 2007 une erreur a été faite dans le paragraphe «Article 5 - Capital Social a)» de la troisième résolution du texte, dans la version française et anglaise. En effet, il énonce erronément que le capital social émis de quatorze-millions-huit-cent-mille Francs Suisse (CHF 14.800.000,-) est représenté par mille-trois-cent-dix (1.310) actions au lieu de mille-quatre-cent-quatre-vingt (1.480) actions d'une valeur nominale de dix-mille Francs Suisse (CHF 10.000,-) chacune. En conséquence, le nombre d'actions est modifié de telle sorte que le paragraphe «Article 5 - Capital Social a)» de la troisième résolution sera lu comme suit:

**« Art. 5. Capital Social.**

a) Le capital social émis de la Société s'élève à quatorze-millions-huit-cent-mille Francs Suisse (CHF 14.800.000,-), représenté par mille-quatre-cent-quatre-vingt (1.480) actions, d'une valeur nominale de dix-mille Francs Suisse (CHF 10.000,-) chacune.»

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Lataste, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, LAC/2007/30636. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008006074/5770/83.

(080000819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

**Afina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 44.310.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Manuel Balbino Alvarez Perez, employé privé, demeurant à Barcelone (Espagne), calle Balboa 12, 4 ° 2A, ici représentée par Monsieur Stéphane Liégeois, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Lequel mandataire, agissant en sa dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme AFINA S.A., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.310, a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 juin 1993, publié au Mémorial C numéro 425 de 1993.

II.- Que le capital social de ladite société s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente euros quatre-vingt-dix-huit cents (EUR 30,98), intégralement libéré.

III.- Que le comparant dûment représentée en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la dite société AFINA S.A.

IV.- Que le comparant dûment représenté est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique, il déclare expressément procéder à la dissolution de ladite société, celle-ci ayant cessé toute activité.

V.- Que le comparant dûment représenté déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 10A, rue Henri M. Schnadt à L-2530 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant en sa dite qualité, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Liégeois, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 décembre 2007. Relation: EAC/2007/16389. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2008.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2008006077/272/44.

(080000980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

**Wimpole Company Limited, Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 53.605.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société,  
tenue de façon extraordinaire en date du 4 décembre 2007*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire prévue en 2008, à savoir:

1. Administrateurs:

1.1. Francesco Andina, Ebmatingerstrasse 14, CH-8126; Zumikon, Suisse,

1.2. SOLON DIRECTOR LIMITED, Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau, Bahamas,

1.3. SOLON MANAGEMENT LIMITED, 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, British Virgin Island.

2. Commissaire aux comptes:

2.1. Dirk Oppellaar, 12, rue de l'Arquebuse; CH-1211; Genève 11; Suisse.

Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008006248/631/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05581. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

**LSFAP Indonesian Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 77.580.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of October.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LSFAP EURO-ASIAN HOLDINGS S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade & Companies Register under the number B 77.579 (the Sole Shareholder), represented by Mr Philippe Detournay, here represented by Mr Florent Trouiller, attorney-at-law residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 11 October 2007.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated LSFAP INDONESIAN INVESTMENTS S.à r.l. (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 77.580, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Joseph Elvinger, dated 22 August 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 99 of 8 February 2001.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda:*

1. Decision to amend paragraph 4 of article 12 of the articles of association of the Company;
2. decision to accept the resignation of Mr Benjamin D. Velvin III and to appoint Mr Michael Duke Thomson and Mr Philippe Jusseau as managers of the Company; and
3. decision to appoint A and B managers of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend paragraph 4 of article 12 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

«The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one A manager and one B manager or by the sole signature of one A manager. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.»

*Second resolution*

The Sole Shareholder acknowledges the resignation of Mr Benjamin D. Velvin III as manager with effect from today's date, and gives to the resigning manager discharge for the performance of his mandate until today's date.

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Michael Duke Thomson with professional address at 1434, Kirby Road, VA 22101 Mc Lean, USA and Mr Philippe Jusseau, with professional address at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, as managers of the Company with effect from today's date and for an unlimited duration.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves that:

- Mr Philippe Detournay will hence act as A manager of the Company, effective as of the day of the present meeting;

- Mr Michael Duke Thomson will hence act as A manager of the Company, effective as of the day of the present meeting; and

- Mr Philippe Jusseau will hence act as B manager of the Company, effective as of the day of the present meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-neuf octobre,

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LSFAP EURO-ASIAN HOLDINGS S.à.r.l. une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, établie au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.579 (l'Associé Unique), représentée par M. Philippe Detournay, ici représenté par M. Florent Trouiller, avocat résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de LSFAP INDONESIAN INVESTMENTS S.à.r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.580, constituée selon acte du notaire Maître Joseph Elvinger, daté du 22 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dans le numéro N ° 99 du 8 février 2001.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Décision de modifier le paragraphe 4 de l'article 12 des statuts de la Société;

2. décision d'accepter la démission de M. Benjamin D. Velvin III et de nommer M. Michael Duke Thomson et M. Philippe Jusseau comme gérants de la Société; et

3. décision de nommer les gérants A et B de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 4 de l'article 12 des statuts de la Société. Ce paragraphe aura désormais la teneur suivante dans leur version française:

«En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou par la seule signature d'un gérant A. Le Conseil de gérance peut élire parmi les membres un gérant délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre de compétence du Conseil de gérance.»

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique prend acte de la démission de M. Benjamin D. Velvin III, ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat, et décide de lui donner quitus pour l'accomplissement de son mandat jusqu'au jour des présentes.

L'Associé Unique décide de nommer M. Michael Duke Thomson ayant son adresse professionnelle au 1434, Kirby Road, VA 22101 Mc Lean, USA, et M. Philippe Jusseau, ayant son adresse professionnelle au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg comme gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique prend la décision suivante:

- M. Philippe Detournay agira désormais comme gérant A de la Société, avec effet au jour des présentes;

- M. Michael Duke Thomson agira désormais comme gérant A de la Société, avec effet au jour des présentes; et

- M. Philippe Jusseau agira désormais comme gérant B de la Société, avec effet au jour des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et connaît la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Trouiller, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, LAC/2007/32964. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008006018/5770/109.

(080000895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

### **Compagnie Financière d'Anvers, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 9.573.

L'an deux mille sept, le dix décembre.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding COMPAGNIE FINANCIERE D'ANVERS une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg le 24 mai 1971, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 142 du 4 octobre 1971,

modifié suivant acte reçu par le même notaire en date du 3 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Numéro 391 du 12 octobre 1994,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 9.573

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10.05 heures sous la présidence de Monsieur Henri Da Cruz, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

Le président nomme secrétaire Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roger Caurla, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour

#### *Ordre du jour:*

- 1.- Décision de mettre la société COMPAGNIE FINANCIERE D'ANVERS en liquidation.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Accepter la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.
- 4.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur à été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre la société COMPAGNIE FINANCIERE D'ANVERS en liquidation à partir de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Pierre Isler, employé, né à Wohlen (CH), le 7 février 1947, demeurant à CH-6833 Vacallo, 9, Via dei Riva, aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale donne pleine et entière décharge aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 10.10 heures.

*Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 750,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Da Cruz, M. Mayer, R. Caurla, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007. Relation: LAC/2007/40089. - Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 21 décembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2008006847/206/63.

(080001744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

**Foncière Jour S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 122.579.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 12 septembre 2007*

*Résolutions*

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Jean Quintus comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008006216/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07703. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080001074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

**Tikal Plaza S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 97.061.

In the year two thousand seven, on the sixth of November.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There was held an extraordinary general meeting of the shareholders; of the company known as TIKAL PLAZA S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of notary Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg), on November 18th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1320 of December 11th, 2003 and which Articles of Incorporation, have been amended for the last time by deed of the same notary on June 13th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1280 of November 26th, 2005.

The meeting is presided by Mr Giovanni Annunziata, residing in Italy, who appoints as secretary Mr Vincent Cormeau, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Giovanni Annunziata, residing in Italy.

The steeringboard of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed ne varietur by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

- 1) Amendment of the articles 4 and 6 of the Articles of Incorporation;
- 2) Statutory nominations.

IV. That the present meeting representing the entire share capital is regularly constituted and may validly deliberate on the items being on the agenda.

After discussion of the reasons and after due deliberation having been done, the meeting unanimously decided upon the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to amend the articles 4 and 6 of the Articles of Incorporation, following the adoption of a sole shareholder.

Article 4 shall henceforth have the following wording:

« **Art. 4.** The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members except where it has been established at a general meeting of shareholders that the Company has a single shareholder, the board of directors may be constituted by a sole member until the ordinary general meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder. In that case, the sole member of the board of directors of the Company assumes all powers conferred by the Law to the board of directors. The members of the board of directors need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting or as the case may be by a resolution of the sole shareholder of the Company. The shareholders of the Company or as the case may be the sole shareholder of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company or as the case may be by a resolution of the sole shareholder of the Company.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company or as the case may be until the next resolution of the sole shareholder of the Company.»

Article 6 shall henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The board of directors of the Company is authorized to appoint a person, either director or not, without the prior authorization of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

The Company shall be bound towards third parties by (i) the joint signatures of any two directors of the Company in all matters unless otherwise decided by the general meeting of the shareholders of the Company; or (ii) as the case may be, by the single signature of the single director; or (iii) the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the single signature of any person; to whom daily management powers have been delegated.»

*Second resolution*

The meeting accepts the resignation of Mr Vincent Cormeau and Mr Bertrand Michaud as directors of the company and grant full discharge to them for the performance of their mandate.

The meeting decides to designate as sole director of the company:

Mr Giovanni Annunziata, born in Rome (Italy) on April 1st, 1964, residing at I-00132 Rome (Italy), via Guardia Piemontese 30.

Nothing else being on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said party signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le six novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société TIKAL PLAZA S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 18 novembre 2003 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1320 du 11 décembre 2003. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 13 juin 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1280 du 26 novembre 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Giovanni Annunziata demeurant en Italie.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Vincent Cormeau demeurant professionnellement à Luxembourg

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Giovanni Annunziata demeurant en Italie.

Monsieur le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Modification des articles 4 et 6 des statuts;
- 2) Elections statutaires.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée générale décide de modifier les articles 4 et 6 des statuts, suite à la constatation d'un actionnaire unique.

L'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, à moins qu'il ait été établie durant une assemblée générale des actionnaires de la Société que la Société a un actionnaire unique, auquel cas le conseil d'administration pourra comprendre un membre unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui suivra l'établissement de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, l'administrateur unique de la Société assumera tous les pouvoirs conférés par la Loi au conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société. Les actionnaires de la Société ou le cas échéant le seul actionnaire de la Société déterminera (ont) également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant jusqu'à la prochaine décision du seul actionnaire de la Société.»

L'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société à moins qu'il n'en ait été décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires de la Société; ou (ii) le cas échéant, par la signature unique de l'administrateur unique; ou (iii) les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera légalement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière aura été déléguée.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée accepte les démissions de Monsieur Vincent Cormeau et Monsieur Bertrand Michaud en tant qu'administrateur de la société et leur accorde entière décharge pour l'exercice de leurs mandats.

L'assemblée décide de nommer en tant que administrateur unique Monsieur Giovanni Annunziata né à Rome le 1<sup>er</sup> avril 1964, et demeurant à Rome (I-00132), 30, via Gardia Piemontese.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Annunziata, V. Cormeau, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007. LAC/2007/35331. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008006773/5770/146.

(080001362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

**Asia Capital Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 82.306.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008006258/5770/12.

(080000910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

**Ristretto Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 101.673.

In the year two thousand and seven, on the 19th day of the month of December.

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of RISTRETTO INVESTMENTS S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 101.673, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, at that time residing in Mersch, on 9 July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 913 of 13 September 2004. The articles of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, dated 22 June 2007, published in the Mémorial dated 1st August 2007, number C ° 1611.

The meeting was presided by maître Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary maître Marco Rasqué da Silva, maître en droit, residing in Luxembourg, and as scrutineer maître Maud Meyer, maître en droit, residing in Luxembourg. The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all (i) nine hundred and seventy-seven thousand forty-three (977,043) class A shares, (ii) fifteen thousand (15,000) class B shares, (iii) twenty thousand (20,000) class C shares, and (iv) three thousand (3,000) class D shares, in issue were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. That the agenda of the meeting was as follows:

A. Amendment of the accounting year of the Company and by way of a consequence, amendment of article 11 of the articles of incorporation of the Company so as to provide for an accounting year starting on the 1st January of each year

and ending on the 31st December of the same year and acknowledgement of a three months transitory financial period for 2007 starting from 1st October to 31st December 2007;

The decisions taken by the sole member are as follows:

*Sole resolution*

The Meeting resolved to amend the accounting year of the Company so as to begin from 1st January of each year and to end on 31st December of the same year.

The Meeting resolved to amend article 11 of the articles of incorporation of the Company as follows: «The accounting year begins on 1st January of each year and closes on the 31st December of the same year».

The Meeting acknowledged the three months transitory accounting period for 2007 starting on 1st October 2007 and ending on 31st December 2007.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolution are estimated at € 1,000.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le 19<sup>ème</sup> jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

A été tenue une assemblée générale extraordinaire de RISTRETTO INVESTMENTS S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 101.673, constituée par acte reçu de Maître Henri Hellinckx, alors résidant à Mersch, en date du 9 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 913 du 13 septembre 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu du notaire soussigné, en date du 22 juin 2007, publié au Mémorial numéro 1611 du 1<sup>er</sup> août 2007.

L'assemblée était présidée par M<sup>e</sup> Cintia Martins Costa, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

A été nommé comme secrétaire M<sup>e</sup> Marco Rasqué da Silva, maître en droit, demeurant à Luxembourg, et comme scrutateur M<sup>e</sup> Maud Meyer, maître en droit, demeurant à Luxembourg. Le président a déclaré et requis le notaire de déclarer que:

1. Les associés représentés et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux figurent sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste sera jointe au présent acte en vu de son enregistrement auprès des autorités compétentes.

Tel qu'il ressort de ladite liste de présence, toutes les (i) neuf cent soixante dix-sept mille quarante-trois (977.043) parts sociales de classe A, (ii) quinze mille (15.000) parts sociales de classe B, (iii) vingt mille (20.000) parts sociales de classe C et (iv) trois mille (3.000) parts sociales de classe D émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour si bien que l'assemblée était valablement constituée et en mesure de statuer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

A. Modification de l'année sociale de la société et modification en conséquence de l'article 11 des statuts de la Société de sorte à prévoir une année sociale débutant le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminant le 31 décembre de la même année, et prise en note de la période comptable transitoire de trois mois pour l'année 2007 débutant le 1<sup>er</sup> octobre et se terminant le 31 décembre 2007.

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée a décidé de modifier l'année sociale de la Société de sorte qu'elle débute le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

L'Assemblée a décidé de modifier en conséquence l'article 11 des statuts de la Société comme suit:

«L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année».

L'Assemblée a pris note de la période comptable transitoire de trois mois pour l'année 2007 débutant le 1<sup>er</sup> octobre et se terminant le 31 décembre 2007.

### Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison de la présente résolution sont évalués à € 1.000.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date mentionnée.

Après avoir lu ce procès-verbal le mandataire et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: C. Martins Costa, M. Rasqué da Silva, M. Meyer, B. Moutrier.

Enregistré à Esch/Al., le 21 décembre 2007, Relation: EAC/2007/16319. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 2008.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2008006736/272/96.

(080001554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

---

### **LSFAP Indonesian Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 77.580.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008006260/5770/12.

(080000898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

---

### **LSFAP Euro-Asian Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 77.579.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008006262/5770/12.

(080000893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

---

### **Damasca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 90.199.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 12 novembre 2007*

Décision est prise de ratifier la délibération du Conseil d'Administration du 20 septembre 2006 de coopter Monsieur Donati Régis, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur De Bernardi Angelo. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

DAMASCA S.A.

G. Diederich / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008006275/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06654. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

**ICA Industrial Carbon Assets Finance S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 27.630.

L'an deux mille sept, le dix décembre.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ICA INDUSTRIAL CARBON ASSETS FINANCE S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent,

constituée sous le nom de QUANTICO FINANCE S.A. suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette le 16 mars 1988, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 148 du 2 juin 1988,

modifié en adoptant sa dénomination actuelle, suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1167 du 15 juin 2006,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 27.630

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Henri Da Cruz, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

Le président nomme secrétaire Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roger Caurla, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour

*Ordre du jour:*

- 1.- Décision de mettre la société ICA INDUSTRIAL CARBON ASSETS FINANCE S.A. en liquidation.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Accepter la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.
- 4.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur à été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre la société ICA INDUSTRIAL CARBON ASSETS FINANCE S.A. en liquidation à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Pierre Isler, employé, né à Wohlen (CH), le 7 février 1947, demeurant à CH-6833 Vacallo, 9, Via dei Riva, aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale donne pleine et entière décharge au membres du Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 10.05 heures.

*Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 750,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Da Cruz, M. Mayer, R. Caurla, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007. Relation: LAC/2007/40088. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 21 décembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2008006845/206/65.

(080001730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

**So.Fi.Mar. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 41.876.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg le 12 novembre 2007*

Messieurs De Bernardi Alexis et De Bernardi Angelo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Monsieur Mohammed Kara est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Monsieur Carlodalatri Bruno, commercialista, né le 17 novembre 1941 à Rome (Italie), domicilié professionnellement au 3, via San Nicola de' Cesarini, I-00100 Rome (Italie), est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Alfio Marchini, administrateur sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

SO.FI.MAR INTERNATIONAL S.A.

A. De Bernardi / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008006278/545/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06682. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

**Electraline Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 65.392.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008006280/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05552. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

**AES Abigail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 192.081.300,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 79.151.

Il est porté à la connaissance de tous que, en date du 4 mai 2007, la société AES EDC HOLDING II Inc., ayant son siège social au 2711 Center Road Wilmington New Castle, DE 19808 USA, a cédé 76.833 parts sociales de la société AES ABIGAIL S.à.r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg à la société AES VFL HOLDINGS LLC, avec siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808 USA.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008006439/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07388. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080000911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

**M.F.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1532 Luxembourg, 24, rue Ignace de la Fontaine.  
R.C.S. Luxembourg B 42.015.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008006281/8366/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, réf. LSO-CL01177. - Reçu 93 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080001073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

**TechPoint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 93.637.

Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2008006282/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00958. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080001065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

**Meldel Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 134.684.

**STATUTS**

L'an deux mille sept, le six décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg);

A comparu:

La société anonyme VANCE HOLDING S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon,

ici dûment représentée par un de ses administrateurs Monsieur Philippe Lambert, fiscaliste, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de MELDEL INVEST S.A. (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion et le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

### **Titre II.- Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-six mille euros (36.000,- EUR), représenté par mille quatre cent quarante (1.440) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à un million d'euros (1.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer en numéraire de ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte de constitution du 6 décembre 2007 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici-là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Lors de toute augmentation de capital, qu'elle soit réalisée dans le cadre du capital autorisé ou autrement, les actionnaires existants disposent d'un droit de souscription préférentiel proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent. Ce droit doit être exercé dans le délai d'un mois à partir de la notification ou de l'annonce faite à cet effet par le conseil d'administration de l'intention de procéder à une telle augmentation de capital. Les droits y afférents non exercés dans le délai ci-avant accroissent le droit de souscription préférentiel des actionnaires restants proportionnellement à leur participation dans le capital. Cependant, ce droit doit également être exercé dans le mois d'une notification ou publication afférente par le conseil d'administration. La souscription des actions pour laquelle aucun droit préférentiel n'a été exercé devient libre.

Le capital social et le capital autorisé peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont au porteur.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égal propriétaire.

### **Titre III.- Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3<sup>ème</sup> mardi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### **Titre IV.- Conseil d'administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** L'administrateur-délégué peut valablement engager la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

Jusqu'à concurrence de cinq mille euros (5.000,- EUR), la Société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un administrateur; pour tout engagement dépassant cette contre-valeur les signatures conjointes de deux administrateurs sont nécessaires.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### **Titre V.- Surveillance de la société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **Titre VI.- Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### **Titre VII.- Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **Titre VIII.- Modification des statuts**

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### **Titre IX.- Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.
- 3) Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration et le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société anonyme VANCE HOLDING S.A., prédésignée, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente-six mille euros (36.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cent cinquante euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Philippe Lambert, fiscaliste, né à Liège, (Belgique), le 2 décembre 1971, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon;
  - b) La société à responsabilité limitée FISCALITE, COMPTABILITE, GESTION, S.à r.l., en abrégé FISCOGES, S.à r.l., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 61.071);
  - c) Madame Nancy Rafhay Lambert, employée privée, née à Montigny-le-Tilleul, (Belgique), le 23 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.
- 3.- Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Philippe Lambert, préqualifié, est nommé représentant permanent de l'administrateur mentionné ci-avant sub b).
- 4.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée COMPTABILITE, FISCALITE S.à.r.l., en abrégé COMP'FISC S.à r.l., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 84.531.
- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.
- 6.- Le siège social est établi à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

7.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Monsieur Philippe Lambert, préqualifié, aux fonctions:

- de président du conseil d'administration, et
- d'administrateur-délégué de Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lambert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 décembre 2007. Relation GRE/2007/5674. — Reçu 360 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 décembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008006899/231/245.

(080001500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

---

**TechPoint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 93.637.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2008006283/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00960. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

---

**Samot S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 62.602.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008006286/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07392. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

---

**KBA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.669.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008006290/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07086. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

---

**CIS Luxembourg S.A., Société Anonyme.****Capital social: USD 620.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 104.282.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour VISTRA (LUXEMBOURG) S.à r.l.*

B. Zech

*Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2008006287/724/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04679. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

**Thommelberg II, Société Anonyme.**

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R.C.S. Luxembourg B 134.685.

## STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre

Par-devant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Redange/Attert,

A comparu:

Monsieur Emil dit Emile Rippinger, né le 10 février 1935 à Luxembourg, numéro de matricule 1935 02 10 159, demeurant à L-3360 Leudelange, 80, rue de Luxembourg, veuf de Madame Marcelle Anne Schmitz, numéro de matricule 19290124142, décédée le 21 avril 2002.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> : Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de THOMMELBERG II SA.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la promotion, l'achat, la vente et la location de tous biens immobiliers se trouvant au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

### **Titre II: Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 1.800.000,- euros (un million huit cent mille euros) représenté par dix-huit mille (18.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III: Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de l'administrateur délégué avec l'un des administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV: Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

### **Titre V: Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième lundi du mois de juin à 10 heures et pour la première fois en 2009.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2008.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII: Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII: Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les dix-huit mille (18.000) actions et les libère intégralement moyennant deux apports en nature, à savoir:

un immeuble sis à Leudelange, inscrit au cadastre de la commune de Leudelange, section A de Leudelange, lieu-dit «Zone d'Activités Poudrerie», respectivement «Auf der alten Stras» numéro cadastral 2069/7249, place, faisant 68 ares 58 centiares, (anciennement partie du numéro cadastral 2069/5539)

un immeuble sis à Leudelange, inscrit au cadastre de la commune de Leudelange, section A de Leudelange, lieu-dit «Auf der alten Stras», numéro cadastral 2069/7250, place voirie, faisant 12 centiares, (anciennement partie du numéro cadastral 2069/5539).

L'apport en nature faisant l'objet des présentes est évalué à une valeur de 1.800.000,- euros (un million huit cent mille euros).

Conformément à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'apport en nature tel que relaté ci-avant a fait l'objet d'un rapport daté du 27 décembre 2007, établi par Monsieur le Réviseur d'entreprise Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, qui conclut comme suit:

##### *«Conclusion*

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie».

Ce rapport prédécrit - après avoir été paraphé ne varietur - restera annexée aux présentes pour être enregistré avec le présent acte.

Les actions ont par conséquent été intégralement libérées à la hauteur de cent pour cent (100%) par un apport en nature d'une valeur de 1.800.000,- euros (un million huit cent mille euros) de sorte que la somme de 1.800.000,- euros (un million huit cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Origine de propriété de l'immeuble faisant l'objet du présent apport en nature*

L'immeuble prédécrit a été acquis par les époux Emile Rippinger et Marcelle Schmitz comme suit:

Par acte reçu par le notaire Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 novembre 1983, numéro 7.488 de son répertoire, les époux Rippinger-Schmitz ont acquis de la part des époux Roger Sunnen - Marguerite Lenertz, par voie d'échange, les dits terrains, inscrits alors au cadastre de la commune de Leudelange, section A de Leudelange, lieu-dit «auf der alten Stras», sous l'ancien numéro 2069/5539. Cet acte d'échange fut transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg en date du 9 janvier 1984, vol. 611, no. 44.

Suite à une division du terrain prédécrit, les terrains faisant l'objet des présentes ont été inscrits sous les numéros cadastraux 2069/7249 et 2069/7250.

Aux termes d'un contrat de mariage, reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 18 septembre 2001, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 10 octobre 2001, volume

1297, numéro 61, les époux Emile Rippinger et Marcelle Schmitz avaient adopté comme base de leur union le régime de la communauté universelle de biens, tel que ce régime est établi par l'article 1526 du Code Civil.

Dès lors, l'immeuble faisant l'objet du présent apport en nature formait un élément de la communauté universelle de biens Rippinger-Schmitz.

Madame Marcelle Schmitz, en son vivant commerçante en retraite, ayant eu son dernier domicile à Leudelange, est décédée à Luxembourg, le 21 avril 2002.

Suivant la stipulation contenue dans le prédit contrat de mariage du 18 septembre 2001, qu'en cas de décès de l'un des époux, la totalité de cette communauté appartiendrait en pleine propriété au survivant d'eux, de façon que suite au décès de Madame Marcelle Schmitz, la totalité de la communauté universelle Rippinger-Schmitz appartient en pleine propriété à l'époux survivant, Monsieur Emile Rippinger, préqualifié.

#### *Constations générales*

L'immeuble faisant l'objet des présentes a fait l'objet de deux inscriptions hypothécaires prises par la MUTUALITE D'AIDE AUX ARTISANS à raison de la somme de 120.000.000,- Flux ainsi que par la société anonyme BIL (actuellement DEXIA) à raison de la somme de 120.500.000,- Flux.

Il résulte de deux courriers émanant de la part de la MUTUALITE D'AIDE AUX ARTISANS ainsi que de la part de la DEXIA, courriers dont une copie restera annexée aux présentes pour être enregistré - après avoir été paraphée ne varietur par toutes les parties comparantes ainsi que par le notaire instrumentant - avec le présent acte, que les deux instituts sont d'accord à accorder mainlevée totale des inscriptions prises par elle sur l'immeuble en question et que l'acte de mainlevée est en cours de formalisation, le tout par les soins de Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, de façon que l'immeuble faisant l'objet du présent apport n'est plus grevé d'inscriptions hypothécaires.

#### *Constation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

La somme des montants des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est environ de vingt mille euros (20.000,- euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, le comparant a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011:

Monsieur Emile Rippinger préqualifié

Monsieur Norbert Rippinger, né le 5 décembre 1970 à Luxembourg, demeurant à L-8086 Bertrange, Cité Am Wenkel

Maître Guillaume Rauchs, avocat à la Cour, né le 5 avril 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange,

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011:

Monsieur Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, né le 5 mars 1953 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

4.- Est nommé administrateur délégué, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011:

Monsieur Emile Rippinger, préqualifié.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Rippinger, K. Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 décembre 2007, Relation: RED/2007/1433. — Reçu 18.000 euros.

*Le Receveur (signé): Kirsch.*

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le ...

K. Reuter.

Référence de publication: 2008006898/7851/202.

(080001505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

**Horti Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 48.736.

Le bilan de la société au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008006288/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07387. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

**Hestia S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 87.089.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008006289/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00165. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

**Assya Holding, Société Anonyme,  
(anc. CFD Capital Partners).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 95.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

*Administrateur*

Référence de publication: 2008006291/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00069. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

**A.R.I. Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 78.330.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 30 novembre 2007 a décidé:

- 1) d'accepter la démission des administrateurs Charles Duro, Marianne Goebel et Emanuele Bozzone
- 2) d'accepter la démission du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.
- 3) de nommer pour une nouvelle période de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2013:

*Administrateurs:*

- Monsieur Carlo Castelli, employé, avec adresse professionnelle à Riva Caccia 1A, CH-6900 Lugano

- Monsieur Francisco Conza, employé, avec adresse professionnelle à Riva Caccia 1A, CH-6900 Lugano
- Madame Maria Dennewald, docteur en droit, avec adresse professionnelle à 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg.

*Commissaire aux comptes:*

- FIDU-CONCEPT Sàrl, établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 38.136.

4) de transférer le siège social de la société du 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008007017/304/26.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07405. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080001571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

---

**Manling, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 101.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2008006292/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00068. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080001040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

---

**Piccoletto S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3465 Dudelange, 46-48, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 62.856.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008006294/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00241. - Reçu 30 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080001140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

---

**Fiduciaire Générale GROUP, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 53.433.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 4 décembre 2007 que:

A été élu commissaire de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes de l'exercice 2008:

- La société PKF ABAX AUDIT, RC B 27.761, avec siège social 6, Place de Nancy à L-2212 Luxembourg (anciennement, ABAX AUDIT, s.à.r.l.)

D'autre part, l'adresse professionnelle des gérants et du gérant technique de l'activité d'expert-comptable est à inscrire comme suit:

- Philippe Bruneton, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;

- Thierry Hoeltgen, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;
- Eric van de Kerkhove, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;
- Maurice Lam, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;
- Franz Prost, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;
- Benoit Schaus, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 10 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008006922/799/28.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00709. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

---

**InSyDe, Information, Systèmes et Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.583.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008006295/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07084. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

---

**IDLink Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 68.734.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008006296/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00059. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

---

**Compagnie Financière du Quinzième Siècle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.200.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008006297/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00060. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

---

**IFDC Investment Management Co. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 74.454.

*Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration datée du 30 novembre 2007*

«M. Sébastien Lecaudey, représentant de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG, administrateur d'IFDC INVESTMENT MANAGEMENT Co. S.A. (la «Société»), étant appelé à exercer d'autres fonctions au sein du Groupe BNP PARIBAS, le conseil d'administration (le «Conseil») de la Société prend note de la décision de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG de nommer M. Paulo Guia, Head of Client Business Management, Institutional Investors Coverage, en remplacement avec effet au 31 octobre 2007.»

Pour copie conforme  
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG  
Signatures

Référence de publication: 2008006443/3085/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00126. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

**Valsar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 45.737.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008006298/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07101. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

**Polybotes Investments SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 84.651.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008006299/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07100. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

**Finpadana International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 47.468.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008006300/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07096. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

**Altadis Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R.C.S. Luxembourg B 67.932.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 17 janvier 2007 que:  
Monsieur Philippe Robert, Administrateur de société, demeurant Avenue de Broqueville, 168, B-1200 Bruxelles, Belgique a été nommé à la fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société.

Date de nomination: 17 janvier 2007.

Durée du mandat: indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008006448/8478/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00436. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

---

**Nafoora Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 23.290.

—  
Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008006301/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07089. - Reçu 54 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

---

**Trimmolux s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3320 Berchem, 37, rue de Bettembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 26.720.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008006302/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00245. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

---

**Immobest Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1424 Luxembourg, 10, rue André Duchscher.  
R.C.S. Luxembourg B 87.195.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008006303/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00248. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

---

**WSI Education S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.819.700,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.793.

—  
EXTRAIT

THE CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG) Sàrl, Gérant de la Société, a changé son siège social du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2008006450/4170/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06021. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080000823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

---

**Tiboon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5441 Remerschen, 3, Lassrengen.

R.C.S. Luxembourg B 55.332.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008006305/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00213. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080001130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

---

**ADT Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 44.300.

—  
Le bilan au 30 septembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008006306/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00247. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080001236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

---

**Garage Paul KELLEN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7526 Mersch, Allée John W. Léonard.

R.C.S. Luxembourg B 23.336.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008006307/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00199. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080001128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

---

**Bygginglux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 115.471.

—  
EXTRAIT

En date du 30 août 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Joost Tulkens, en tant que gérant B, est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> août 2007.
- Monsieur Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 1<sup>er</sup> août 2007 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 août 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2008006459/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00035. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

---

**CIPE Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 58.491.

Le bilan au 30 septembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008006308/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00251. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

---

**Garage Paul KELLEN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7526 Mersch, Allée John W. Léonard.

R.C.S. Luxembourg B 23.336.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008006309/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00196. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

---

**Revo-Cola Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 99.400.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008006310/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00190. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

**Pyramidon A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9970 Leithum, 2, Driicht.  
R.C.S. Luxembourg B 98.820.

Il a été constaté que:

suite à une décision du conseil communal de Weiswampach du 21 décembre 2006, portant sur l'introduction de dénominations de rues dans toutes les localités de la commune, l'adresse du siège social sera à L-9970 Leithum, Driicht 2, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 octobre 2007.

Pour PYRAMIDON A.G., Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2008007004/667/18.

Enregistré à Diekirch, le 19 décembre 2007, réf. DSO-CL00276. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080001402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

---

**Revo-Cola Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 99.400.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008006311/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00193. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080001118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

---

**Bruck & Weckerle Architekten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 91, rue Adolphe Fischer.  
R.C.S. Luxembourg B 86.058.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008006312/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00188. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080001113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

---

**Mastertorus Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 22.173.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008006313/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00183. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080001111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

---

**Mastertorus Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 22.173.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008006314/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00181. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

**Mastertorus Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 22.173.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008006315/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00173. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

**MAF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.649.

Les comptes annuels pour la période du 28 octobre 2005 (date de constitution) au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008006317/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07531. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.

**MIH Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.908.

Les comptes annuels pour la période du 17 mai 2006 (date de constitution) au 30 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008006318/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07530. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2008.